

canadiens avec leurs homologues étrangers; de mettre les spécialistes canadiens de l'éducation en rapport avec ceux de l'étranger, dans l'intérêt des uns et des autres; de tenter d'obtenir une aide financière et administrative de l'étranger pour des programmes canadiens qui en valent la peine; enfin, de s'attacher les services, à temps partiel, de spécialistes de la publicité, de la recherche et des relations publiques. Si leurs fonctions ne correspondent pas au profil que nous avons tracé, c'est signe qu'ils n'ont pas l'entregent et l'esprit d'initiative voulus pour que le poids de la culture canadienne se fasse vraiment sentir dans les pays où ils sont postés.

Dans l'exercice de leurs fonctions extrêmement variées, il faudrait que les agents des relations culturelles se familiarisent avec la spécificité des ressources culturelles du Canada et des pays où ils sont en poste. Pour parfaire leur connaissance de la culture du pays partenaire, ils devraient se faire un devoir de participer à fond et d'assister au plus grand nombre possible d'activités pertinentes. Ils devraient par ailleurs se mettre en rapport avec les responsables des services gouvernementaux compétents, plus particulièrement avec les représentants des ministères de la Culture et des Affaires étrangères, pour discuter des programmes qui, à leur avis, devraient intéresser les Canadiens et, inversement, des réalisations canadiennes le plus susceptibles de conquérir le public étranger. Ce genre de discussions devraient, si possible, être suivies de recherches poussées confiées à des spécialistes. Il s'agirait de déterminer le genre d'échanges qui seraient le plus profitables au pays concerné. Pour être tenu au fait des réalisations canadiennes, les agents devraient recevoir régulièrement d'Ottawa et d'ailleurs des renseignements complets et à jour, ainsi que des dossiers sur les personnes et groupes pouvant se produire à l'étranger. Ils pourraient ensuite transmettre la documentation à leurs contacts - imprésarios, organismes gouvernementaux, universités et autres associations - qui font venir régulièrement des artistes d'autres pays. Quant aux ambassades du Canada à l'étranger, elles devraient, à titre d'appoint, disposer d'une bibliothèque où livres, périodiques, diapositives, films et autre matériel de référence sur divers aspects de la culture canadienne pourraient être consultés aussi bien par les représentants de l'ambassade que par le grand public. Ce matériel devrait présenter un intérêt particulier pour les agents des relations culturelles et un intérêt général pour les représentants de l'ambassade, en ce sens qu'il devrait faciliter leurs contacts et leur permettre d'atteindre des publics-cibles de façon systématique et cohérente.

Il existait au Canada, voilà dix ans, une forte pénurie de personnel qualifié en la matière. Cependant, en l'espace d'une décennie, de nombreux progrès ont été réalisés à cet égard. Les réalisations les plus remarquables sont attribuables à un bon nombre d'organismes qui ont énormément accompli sur le plan de la formation du personnel. Il est maintenant temps d'exploiter ces ressources qui ne cessent de s'accroître, pour pouvoir, au cours des dix prochaines années, marquer à l'étranger, dans le domaine culturel, des points, comme nous l'avons fait à l'échelon international ces dix dernières années.

Pour ce qui est du recrutement du personnel, le ministère des Affaires extérieures a pu, à la suite de changements internes introduits récemment, s'attacher les services d'un personnel adéquat. Les modifications touchent essentiellement à la spécialisation, à la rotation et aux détachements. Ainsi, avant l'introduction du système de spécialisation, il était impossible de disposer d'un personnel